UN LIBRARY

MAY 4 1977

UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11663/Add.38
2 mai 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu dans le secteur Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements survenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois d'avril 1977 1/.

1. Les activités terrestres se sont sensiblement intensifiées dans la partie nord-est du secteur pendant la période considérée. Elles ont été essentiellement localisées autour des villages de Marjayoun (CA 2056-3074) 2/, El Khiam (CA 2075-3035) et Ett Taibe (CA 1988-2977). Les activités aériennes ont diminué et aucune activité navale n'a été observée.

2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper six positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 6 (CA 1680-2770), 11 (CA 1799-2788), 14 (1838-2734), 18 (1880-2740), 19 (CA 1907-2749) et 33 (CA 2004-2904).

3. Il y a eu 31 cas de tirs effectués à travers la LDA et deux cas de violation de la LDA. Ces incidents ont été signalés comme suit :

a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé un cas de violation de la LDA par les forces israéliennes le 24 avril (pénétration maximum : 50 mètres).

b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé des tirs d'artillerie les 8 (deux coups) et 10 avril, et des tirs d'armes automatiques le 16 avril provenant tous des forces israéliennes.

1/ Les observateurs de l'ONUEST sont stationnés dans le secteur Israël-Liban du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armitisce, conformément au consensus adopté par les membres du Conseil de sécurité le 19 avril 1972, pour observer le cessez-le-feu entre Israël et le Liban demandé par le Conseil de sécurité. Le présent rapport du Chef d'état-major de l'ONUST concerne les faits nouveaux observés et signalés par les observateurs de l'ONUST dans ce contexte.

2/ CA : coordonnées approximatives.

c) Le PO Mar (CA 1998-2921), au sud-est du village de Markaba, a signalé des tirs de mortier le 4 avril, des tirs d'artillerie les 4, 5 (deux coups), 6 (deux coups), 7, 9, 11 et 13 avril, des tirs d'artillerie et de mortier les 6 (deux coups) et 7 avril et des tirs d'armes automatiques les 16, 21 et 23 avril provenant tous des forces israéliennes.

d) Le PO Khiam (CA 2071-3025), au sud du village d'El Khiam, a signalé des tirs d'artillerie les 7, 8, 9 (deux coups), 11, 12 (deux coups) et 21 (quatre coups) avril provenant tous des forces israéliennes.

e) Une patrouille mobile de l'ONUST, se trouvant au point CA 1860-2739, a signalé un franchissement de la LDA par les forces israéliennes le 14 avril (pénétration maximum : 30 mètres).

4. Cinq survols ont été signalés durant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés le 8 avril (un survol) et les 10 et 26 avril (deux par jour).